Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0092-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N°CD2026-10/3/25 DOSSIER N°7701	OPH CREUSALIS - ACCORD DE PRINCIPE RELATIF AU SUBVENTIONNEMENT DE 40 LOGEMENTS DANS LE CADRE DU PROJET "FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS LES PRADES" SITUE SUR LA COMMUNE DE GUERET

Etaient présents :
Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :
Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Mary-Line GEOFFRE à Eric BODEAU
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

OBJET : OPH CREUSALIS - ACCORD DE PRINCIPE RELATIF AU SUBVENTIONNEMENT DE 40 LOGEMENTS DANS LE CADRE DU PROJET "FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS LES PRADES" SITUE SUR LA COMMUNE DE GUERET

♦♦♦♦♦♦♦♦

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0092-DE

Creuse,
VU la délibération de l'Assemblée départementale du 27 juin 2011 adoptant le règlement départemental et l'inscription d'une aide complémentaire Prêt locatif Aidé d'Intégration selon la fiche d'aide ;
VU le rapport CD2026-10/3/25 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

Décide :

- de donner un accord de principe pour un subventionnement de 40 logements ouvrant droit à l'aide PLAI dans le cadre du projet Foyer Jeunes Travailleurs Les Prades à Guéret selon les modalités définies au règlement départemental, sous réserve de l'agrément délivré prochainement par l'État ;

OPH CREUSALIS			ACCORD DE PRINCIPE FINANCIER		
			Nombre de logements éligibles à l'aide PLAI)	DEPARTEMENT	
OPERATION	Nombre de logements	Commune		Montant prévisionnel subventionné par logement éligible au PLAI	PREVISION BUDGETAIRE
Création de logements en résidence FJT	42	GUERET	**40**	5 000,00 €	200 000,00 €

- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes pièces afférentes résultant de cette décision.

Ne prennent pas part au vote :
M. Patrice MORANCAIS, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Guy MARSALEIX, Mme Delphine CHARTRAIN, M. Valéry MARTIN, M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Lucette CHENIER), Elus Membres OPH Creusalis.

Adopté : 24 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Valerie SIMONET
Présidente du Conseil
Départemental
28 oct. 2026